

DELEGATION DE Mme Françoise BRUNET

D -20070019

Pôle Petite Enfance coeur de Bastide. Approbation du plan de financement définitif.

Madame Françoise BRUNET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme d'aménagement de la ZAC Cœur de Bastide, la Ville de Bordeaux a créé un pôle Petite Enfance composé d'un Relais d'Assistants Maternelles et d'une Ludothèque.

Le coût prévisionnel actualisé de cette opération s'élève à 1.142.326,95 € HT.

Par délibérations n° 20040117 du 29 mars 2004 et n° 20050420 du 26 septembre 2005, vous avez autorisé M. le Maire à solliciter les aides financières de la Communauté Urbaine de Bordeaux, du FEDER et de la Caisse d'Allocations Familiales.

Suite à la récente décision favorable de la CAF, le plan de financement définitif de l'opération est le suivant :

- C.A.F	120.000,00 € (10,50%)
- C.U.B	291.726,44 € (25,54%)
- FEDER	454 857,10 € (39,82%)
- Ville	275.743,41 € (24,14%)

Total	1.142.326,95 €

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver le plan de financement définitif.

MME BRUNET. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous invite à approuver le plan de financement définitif du pôle Petite Enfance de la Bastide et la récente décision favorable de la CAF de participer à ce financement pour lequel la CUB avait apporté 25% et le FEDER presque 40% du financement.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame.

Pas de questions ? Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE